

Valais

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare =
Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses**

Band (Jahr): **28 (1977)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

V A L A I S

L'arrêté du 17 juin 1922 concernant la réorganisation des archives communales et bourgeoisiales en Valais ne traite pas des archives d'entreprises, mais il stipule à l'art. 10: Les dépôts d'archives faits par des corporations, des familles ou des particuliers sont assimilés aux archives communales et jouissent des mêmes privilèges.

Les Archives de l'Etat du Valais recevraient donc en dépôt des archives d'entreprises si la demande en était faite, et à condition de disposer des locaux et du personnel nécessaire pour s'en occuper. Actuellement, beaucoup d'archives communales ou bourgeoisiales ont été confiées aux Archives de l'Etat du Valais, soit à titre définitif, soit en vue de classement et d'établissement d'un inventaire analytique. Ce travail n'est pas achevé pour l'ensemble du canton.

Nombre de familles ont également déposé leurs archives, mais en ce qui concerne les consortages, le nombre des déposants est encore très réduit. Nous regrettons de ne pouvoir systématiquement rechercher les archives, souvent dispersées chez de nombreux particuliers, des consortages d'alpages, de bisses, d'amélioration foncière, etc.

Le rétablissement d'inspecteurs des archives communales, supprimés en 1930 environ, ou la création de responsables des biens culturels dans nos communes, permettrait peut-être de susciter des versements d'archives, et en particulier d'archives d'entreprises industrielles ou commerciales.

Jusqu'ici, il semble que ce soient des raisons d'ordre fiscal, voire politique, qui se sont opposées au dépôt d'archives d'entreprises auprès des Archives de l'Etat du Valais. Ainsi, nous n'a-

vons jamais pu obtenir de dépôt d'archives d'anciennes banques locales disparues.

Il faut ajouter que les entreprises privées comprennent assez mal, jusqu'ici, l'intérêt d'avoir des archives organisées. C'est seulement lors de la célébration d'un centenaire qu'elles regrettent de n'avoir pas été plus prévoyantes.

Deux entreprises nous ont offert leurs archives: la Société pour l'exploitation des gorges du Durnand (12 pièces ou liasses de 1874 à 1932), et la Fonderie d'Ardon, dont ce qui restait de ses archives n'est pas encore classé de manière définitive. Récemment, nous avons tenté de prendre en charge ce que l'on pouvait récupérer des archives de la verrerie de Monthey, qui a cessé son exploitation à la fin de la dernière guerre mondiale. Partout on constate que des archives, souvent fort abondantes, sont malmenées et en grande partie détruites ou irrécupérables.

Nous avons tenté de persuader un responsable de l'introduction de nouvelles industries dans notre canton de constituer un minimum d'archives pour chaque entreprise. Le résultat de cette démarche n'a pas été très encourageant. Il reste à espérer que les grandes industries, dont l'introduction en Valais ne remonte guère qu'au début du XX^e siècle, de même que les grands centres bancaires ou commerciaux, auront su conserver une documentation suffisante en ce qui concerne leur activité en Valais.

Sur les débuts de petites industries en Valais, dès le XVIII^e siècle, on consultera utilement l'ouvrage de M. le chanoine Henri Michelet: Catalogue des manuscrits relatifs aux travaux de l'inventeur Isaac de Rivaz (1752-1828), dans Vallesia, t. XVII, 1962, pp. 227-317.

Le rôle des Archives cantonales, dans l'immédiat, semble devoir se limiter à encourager la constitution d'archives d'entreprises, et à provoquer, si la place le permet, le dépôt de telles archives dans nos locaux.

Sion

Grégoire Ghika